

Sujet : [INTERNET] Réponse enquête publique centrale photovoltaïque Revest-St-Martin

De : christine <christine.henry@club-internet.fr>

Date : 26/09/2023 00:28

Pour : pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Gérard PICARD, Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Je réponds à l'enquête publique préalable au projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Revest-St-Martin au lieu-dit « Corraïne ».

De nombreux projets similaires sont en cours sur la Montagne de Lure.

Dans certains projets, des études démontrent le faible impact sur la faune et la flore locale, avec pour argument que cela ne concerne qu'une petite zone de la montagne.

Or, il semble important de tenir compte de l'ensemble des projets en cours, car l'on peut finalement en conclure que les habitats des animaux sont réellement dérangés par la multitude de ces installations, le défrichement des surfaces qui sera le double de ce qui est nécessaire pour les panneaux (à cause de l'Obligation Légale de Défrichement), le passage des engins de chantier, etc...

La zone en projet à Revest-St-Martin est une fois de plus une zone naturelle.

J'ai lu que l'étude d'impact sur l'environnement rapporte de nombreuses espèces présentes et protégées ou présentant des enjeux (page 11), je cite :

- Flore : "une espèce présente un fort enjeu zone d'étude : le Glaïeul douteux, espèce protégée au niveau national et présente »

- Invertébrés : "la zone d'étude présente un intérêt notable pour la conservation de l'entomofaune locale avec notamment une richesse spécifique importante mais également la présence de plusieurs espèces présentant un enjeu zone d'étude (EZE) notable. "

- Amphibiens : "Le Crapaud épineux (EZE très faible) exploite toutefois la zone pour son milieu terrestre. »

- Reptiles : "Les habitats de la zone d'étude forment une mosaïque de milieux favorables à l'écologie » d'au moins 7 espèces de reptiles cités !

- Oiseaux : "40 espèces avérées utilisent la zone d'étude et sa périphérie. Parmi ces espèces, 13 présentent un enjeu zone d'étude notable (faible à modéré) dont 6 nichent ou sont susceptibles de nicher au sein de la zone d'étude et dans les milieux naturels alentour. La majorité de ces espèces utilisent les milieux ouverts, semi-ouverts ou semi-boisés de la zone d'étude pour se reproduire et/ou s'alimenter."

- Mammifères : "Une liste de 20 espèces avérées a été dressée. Parmi les espèces avérées, on retrouve 2 espèces à enjeux local de conservation (ELC) très fort, 3 espèces à ELC fort, 5 espèces à ELC modéré, 7 à ELC faible et 3 à ELC très faible. » « La campagne de prospection 2018 a permis d'avérer un gîte de Petit rhinolophe dans la zone d'influence du projet ..., il s'agit très probablement d'une colonie de reproduction. » « Parmi les milieux qui composent la zone d'étude, deux sont particulièrement favorables pour l'alimentation des mammifères à savoir :

Les pelouses. Les zones boisées : Ces milieux sont favorables à tous les mammifères qui utilisent les milieux semi-ouverts et forestiers pour s'alimenter. Toutes les pistes et linéaires arborés de la zone d'étude peuvent être considérés comme des corridors de déplacement

d'importance locale a minima. "

En page 38 on peut lire "Il est à noter que l'entretien biennuel des OLD par fauchage en période de reproduction de l'avifaune (juillet) est susceptible d'entraîner un impact brut faible en phase d'exploitation » cet exemple parmi d'autres montre qu'il y aura un impact sur la faune et la flore encore durant toute l'exploitation.

J'ai noté que des relevés avaient été faits en 2018 et 2020, il aurait peut-être été pertinent de les actualiser ?

Lorsqu'on se renseigne, on apprend que cela coute beaucoup moins cher pour les opérateurs d'installer les parcs photovoltaïques dans des zones naturelles, que sur des zones déjà construites ou à construire !

Comment cela se fait-il par exemple que l'on fabrique encore des logements ou que l'on construise des bâtiments publics ou privés, sans panneaux solaires ?!

Pourquoi n'installe-t-on pas ces panneaux photovoltaïques sur des sites déjà aménagés par les hommes, comme les canaux du 04, les délaissés de l'autoroute et de la voie ferrée qui longent toute la Durance, tous les bâtiments publics/privés, etc.

Ce qui correspond à certaines des recommandations publiées par la DDT 04 : « Les sites anthropisés et dégradés sont des terrains privilégiés pour l'implantation de nouvelles centrales ».

A l'heure où le dérèglement climatique renforce les sécheresses et les incendies, raser des végétaux (qui sont des zones de fraîcheur, de préservation de l'humidité, et en plus sont des puits de carbone) pour les remplacer par des installations qui vont augmenter la température au sol et dans l'air, et augmenter le risque d'incendies, paraît être une aberration.

Notre société a le don de la contradiction : on rase des forêts, on installe des panneaux dans les champs, et en même temps on veut faire de l'agriculture sur les toits.

Il serait temps d'arrêter de ne raisonner qu'en terme d'opportunités financières.

Je vous remercie de votre attention, et vous prie d'agréer ma considération distinguée.

Christine HENRY